

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 juillet 2020

Convocation du 04 juillet 2020

le Conseil municipal de MARCILLY-LES-BUXY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Félix Ménager, sous la présidence de Monsieur Florent MARILLIER, Maire.

Sont présents : Monsieur BURDEYRON Stéphane Monsieur CLIQUET Ludovic
Monsieur GIRARDON Antoine, Monsieur MARILLIER Florent, Monsieur
MONNERET Patrick, Monsieur PACAUD Anthony, Madame RIPOCHE Ingrid,
Madame VIET Laurence, Monsieur WITTIG Bernard.

Arrivée de Monsieur CHAVET Corentin à 20h 40.

Ont donné pouvoir : Madame GOYARD Elodie à Monsieur WITTIG Bernard -
Monsieur IANUNZIO Jean-Pierre à Monsieur CLIQUET Ludovic - Madame
VUILLIER Anne-Laure à Monsieur MONNERET Patrick -Monsieur PERROT
Vincent à Monsieur PACAUD Anthony - Madame FRANCOIS Stéphanie à
Madame VIET Laurence

Monsieur GIRARDON Antoine est nommé secrétaire de séance.

Le Maire demande aux conseillers l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour, concernant l'approbation du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation du résultat de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale, pour l'année 2019

Le conseil municipal accepte.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 03 juillet 2020

Il est adopté à l'unanimité

Vote du compte administratif et du compte de gestion du Centre Communal d'Action Sociale – Année 2019

Le compte de gestion dressé par le comptable de la commune et le compte administratif dressé par Monsieur Jean-Pierre BILLON, de l'année 2019 sont adoptés à l'unanimité par 14 voix pour. Ils font ressortir les résultats suivants :

- **Excédent de fonctionnement : 969.46€**

Affectation du résultat de fonctionnement 2019

Compte-tenu que le conseil municipal a décidé de supprimer le Centre Communal d'Action Sociale, lors de la réunion du 05 juin 2020, le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante au budget primitif 2020 de la commune :

- **Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 969.46€**

Vote du budget primitif 2020 – budget annexe Cheval Blanc

Il est voté par 14 voix pour et contre Il s'élève à :

- **Section de fonctionnement : 17 645€**

Vote du budget primitif 2020 – budget annexe Boulangerie

Il est voté par 14 voix pour, Il s'élève à :

- **Section de fonctionnement : 14 985€**
- **Section d'investissement : 14 072€€**

Vote du budget primitif 2020 – budget annexe épicerie

Il est voté par 14 voix pour,. Il s'élève à :

- **Section de fonctionnement :** 7 308€
- **Section d'investissement :** 8 362€

Vote du budget primitif 2020 – budget annexe lotissement

Il est voté par 14voix pour,. Il s'élève à :

- **Section de fonctionnement :** 48 810€
- **Section d'investissement :** 48 804€

Vote de la taxe d'assainissement 2020

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter la redevance d'assainissement, elle reste fixée à :

- ✓ **Part fixe :** 63 €
- ✓ **-Le m3 :** 0.85 €

Vote du budget primitif 2020 – budget assainissement

Il est voté à l'unanimité par 14 voix pour. Il s'élève à :

- **Section de fonctionnement :** 89 322€
- **Section d'investissement :** 69 046€

Arrivée de Monsieur Corentin CHAVET à 20h40

Vote du budget primitif 2020 – budget commune

Il est voté à l'unanimité par 15 voix pour. Il s'élève à :

- **Section de fonctionnement :** 506 750€
- **Section d'investissement :** 411 845€

Informations diverses

La commune a été mise en demeure d'enlever le panneau de signalisation « Impasse du Reuil » qui est implanté sur une propriété privée. IL a été enlevé par l'agent communal le 07 juillet.

Un devis sera demandé à Monsieur VERNET pour la remise en état de la porte principale de l'église

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h55.

L'adjoint,
Patrick MONNERET